

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du lundi 03 avril 2023**

**Date de la convocation 28/03/2023**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 5 / Votants : 6**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. KUCHNA Joseph, Président :

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph

Mme MOUBAMBA Stéphanie

Mme SALGUES Marinette

M. MARCAUD Hugues

Mme BRUYERE Mireille

**Absent ayant donné procuration :**

M. LABONNE Gérard

**Absents excusés :**

Mme CONDON Michèle

Mme GAILLOT Nicole

M. DESCAMPS Guillaume

**16- Compte Administratif 2022 - budget CCAS (annexe 9)**

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette, afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du CCAS.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 du budget du CCAS, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

**Fonctionnement**

Dépenses.....	38 961.37 €
Recettes .....	41 383.00 €
Résultat de l'exercice .....	2 421.63 €
Résultat antérieur reporté.....	34 457.55 €
Résultat cumulé.....	36 879.18 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**Vote POUR à l'unanimité**

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-lepartir.com

99\_DE-003-26 03 03581-2023 04 07-DEL IB21\_202

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

Fait à Saint-Yorre, le 07 avril 2023,

Le Président

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-003-260303581-20230407-DELIB21\_202